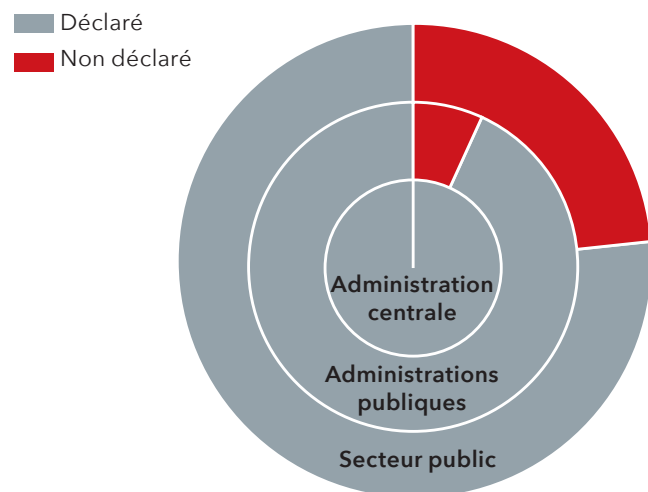
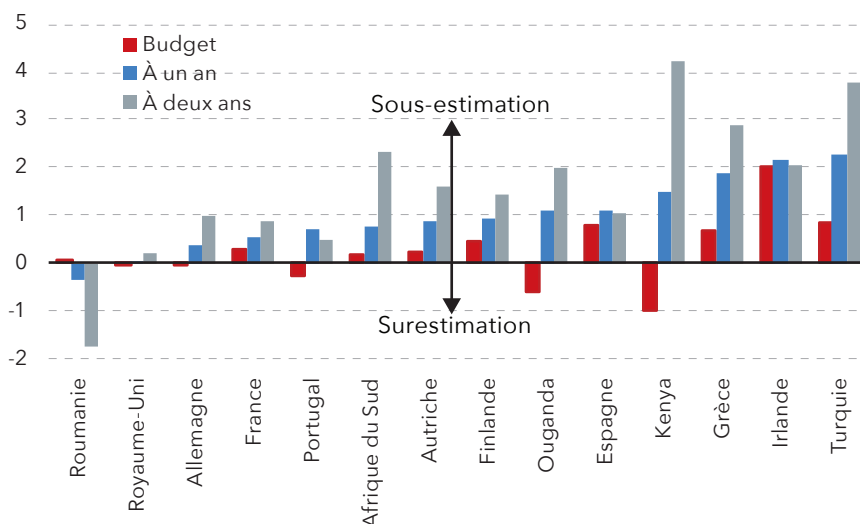


Graphique 3. Indicateurs de la transparence des finances publiques

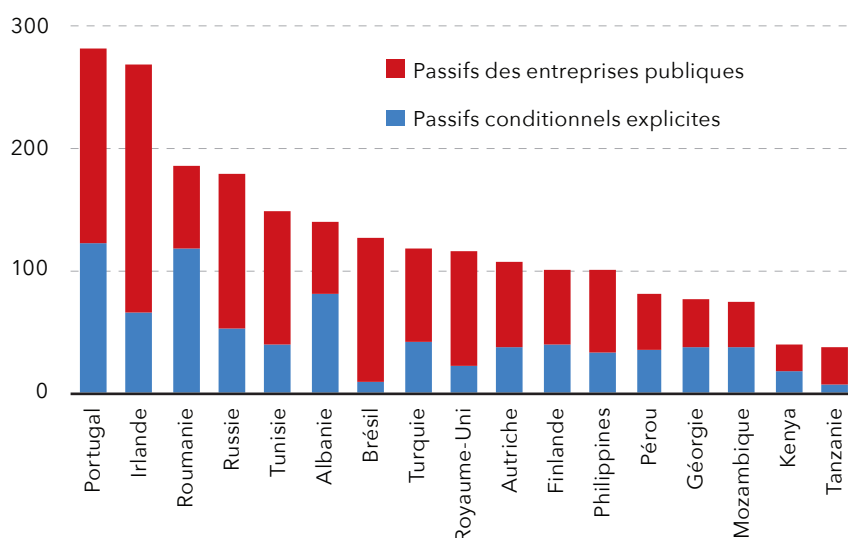
Géorgie : couverture du secteur public dans les rapports budgétaires  
(Pourcentage de dépenses par niveau d'administration)



Erreurs de prévisions des dépenses à moyen terme de plusieurs pays  
(Pourcentage du PIB)



Part des passifs conditionnels de plusieurs pays (Pourcentage du PIB)



Graphique 4. Cartographie de la transparence budgétaire au Brésil

NIVEAU DE COMPÉTENCE

	1. Information budgétaire	2. Prévision et budgétisation	3. Analyse et gestion des risques budgétaires
Importance élevée	1.1.1 Couverture des institutions	2.1.2 Prévisions macroéconomiques	3.1.1 Risques macroéconomiques
	1.1.2 Couverture des stocks	2.1.3 Cadre budgétaire à MT	3.1.3 Viabilité budgétaire à long terme
	1.1.3 Couverture des flux	2.1.4 Projets d'investissement	3.2.2 Gestion des actifs et des passifs
Importance moyenne		2.4.1 Évaluation indépendante	3.2.5 Engagements auprès du secteur financier
	1.4.4 Intégrité statistique	2.2.1 Législation financière	3.1.2 Risques budgétaires particuliers
	1.4.3 Comparabilité des données financières	2.3.1 Objectifs de politique budgétaire	3.2.6 Ressources naturelles
Faible importance		2.4.2 Rapprochement des prévisions	3.3.1 Collectivités locales
			3.3.2 Entreprises publiques
	1.1.4 Couverture des dépenses fiscales	2.1.1 Unité budgétaire	3.2.1 Imprévus budgétaires
	1.2.1 Fréquence des rapports en cours d'exercice	2.2.2 Actualité des documents budgétaires	3.2.3 Garanties
	1.2.2 Délai de publication des états financiers annuels	2.3.2 Information sur les résultats	3.2.4 Partenariats public-privé
	1.3.1 Classification	2.3.3 Participation du public	3.2.7 Risques environnementaux
	1.3.2 Cohérence interne	2.4.2 Budget rectificatif	
	1.3.3 Historique des révisions		
1.4.2 Audit externe			

LÉGENDE DES NIVEAUX DE COMPÉTENCE



Pour plus d'informations, ou si vous avez des questions, rendez-vous sur : <http://imf.org/fiscaltransparency> ou contactez [fiscaltransparency@imf.org](mailto:fiscaltransparency@imf.org)



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

700 19th STREET, NW  
WASHINGTON, DC 20431  
ÉTATS-UNIS

# TRANSPARENCE DES FINANCES PUBLIQUES

## CODE ET ÉVALUATION



DÉPARTEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

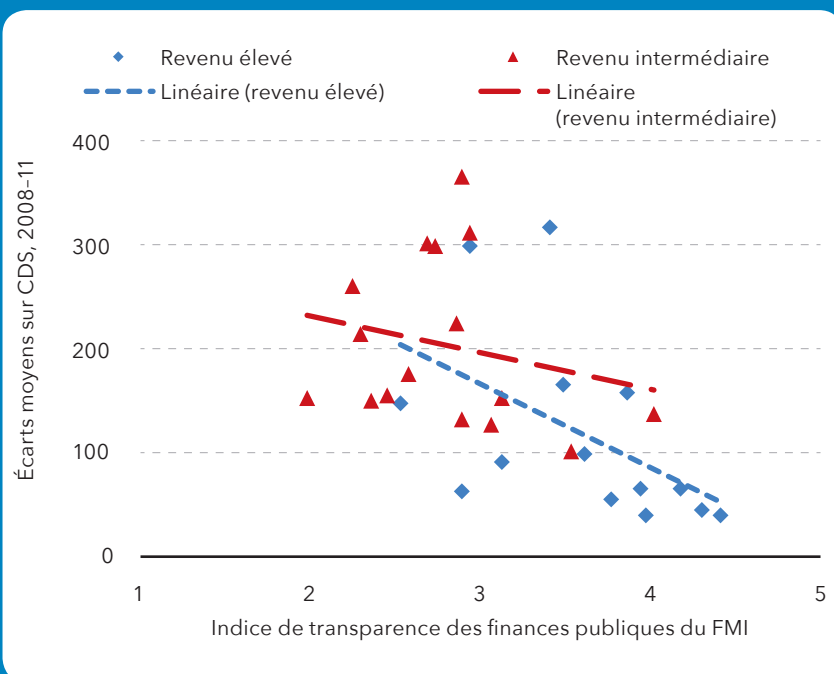
# IMPORTANCE DE LA TRANSPARENCE DES FINANCES PUBLIQUES

La transparence des finances publiques est essentielle à une gestion efficace et responsable. Elle favorise la bonne gouvernance et contribue à réduire la corruption. Grâce à elle :

- l'État a une idée exacte de la situation budgétaire et des perspectives, ainsi que des coûts et avantages de tout ajustement, ce qui permet d'éclairer le débat sur la conception et les résultats de la politique budgétaire ;
- les dirigeants comprennent bien les risques qui pèsent sur les finances publiques et peuvent mieux les gérer, ce qui permet des ajustements plus précoces et plus harmonieux, le cas échéant ;
- les parlements, les citoyens et les marchés disposent de l'information dont ils ont besoin pour demander des comptes au gouvernement.

Une plus grande transparence des finances publiques peut aussi contribuer à renforcer la crédibilité des plans budgétaires d'un pays, ainsi que la confiance et les perceptions de solvabilité financière sur les marchés (graphique 1). La perte de confiance des marchés envers les pays dont les déficits budgétaires avaient été sous-estimés ou dissimulés après la crise financière mondiale a montré que la transparence des finances publiques est importante pour la stabilité financière et économique mondiale.

Graphique 1. Transparence des finances publiques et perceptions de solvabilité sur les marchés



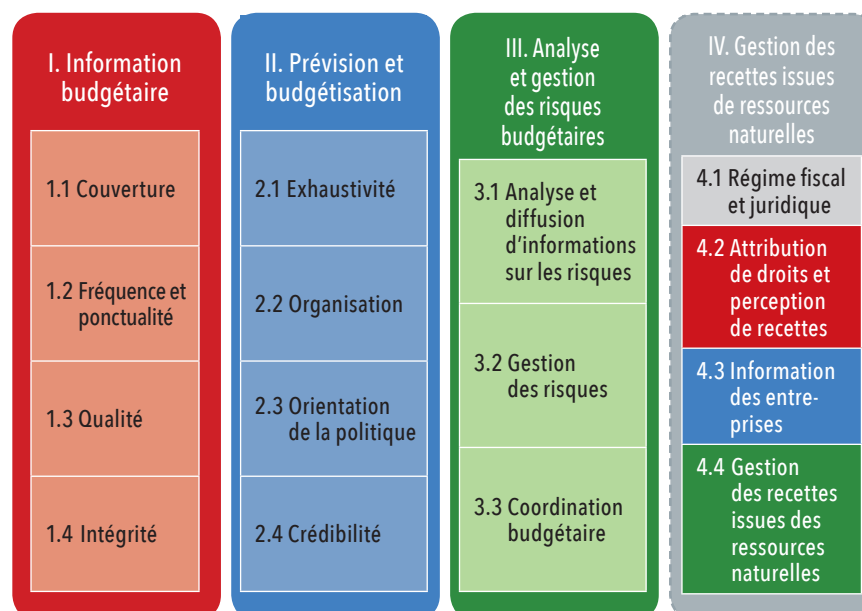
## CODE DE TRANSPARENCE DES FINANCES PUBLIQUES

Le *Fiscal Transparency Code* du FMI (le code) est la norme internationale de communication d'informations sur les finances publiques.

Sa version actuelle (2014) se compose d'une série de principes fondés sur quatre piliers (graphique 2) : i) information budgétaire ; ii) prévision et budgétisation ; iii) analyse et gestion des risques budgétaires ; iv) gestion des recettes issues de ressources naturelles.

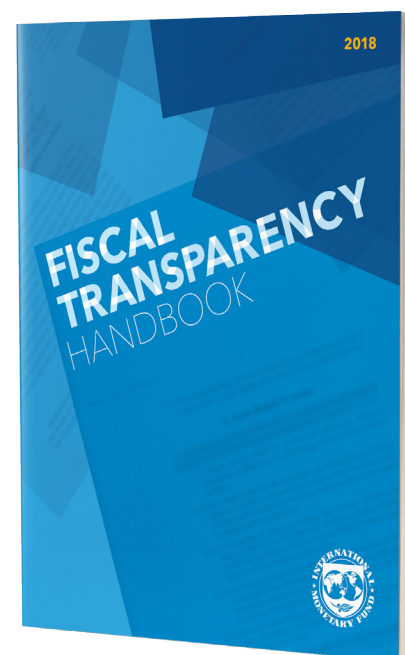
Pour chaque principe de transparence, le code distingue des compétences élémentaires, satisfaisantes et avancées qui donnent aux pays des jalons précis pour se conformer totalement au code. Les piliers I à III ont été publiés, tandis qu'une ébauche du pilier IV, qui traite des principes et compétences pertinents pour les pays riches en ressources naturelles, a fait l'objet de consultations publiques et de pilotes.

Graphique 2. Les quatre piliers du code de transparence des finances publiques



## GUIDE PRATIQUE SUR LA TRANSPARENCE DES FINANCES PUBLIQUES

L'édition 2018 du *Fiscal Transparency Handbook* formule des conseils pratiques sur la mise en œuvre du code. Le guide explique chacun des principes des piliers I à III du code et leur importance, précise les exigences à remplir pour atteindre les compétences élémentaires, satisfaisantes et avancées pour chaque principe et fournit des exemples tirés de pays du monde entier. En outre, il contient des normes internationales pertinentes et des recommandations liées aux principes du code.



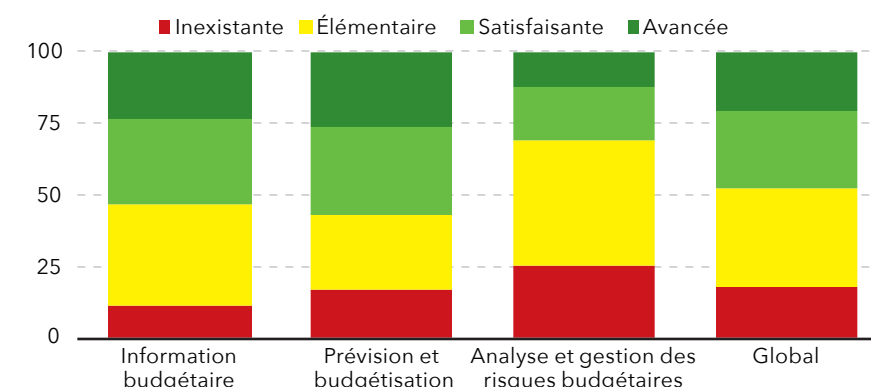
## ÉVALUATION DE LA TRANSPARENCE DES FINANCES PUBLIQUES

Les évaluations de la transparence des finances publiques constituent le principal outil de diagnostic de la transparence budgétaire utilisé par le FMI. Les pays y trouvent :

- une évaluation exhaustive de leurs compétences en matière de transparence des finances publiques par rapport aux normes définies par le code ;
- une analyse rigoureuse du niveau et des sources de vulnérabilité des finances publiques, sur la base d'un ensemble d'indicateurs de transparence budgétaire (graphique 3) ;
- des cartographies des compétences permettant de visualiser les atouts en matière de transparence budgétaire et les domaines à réformer en priorité (graphique 4) ;
- des recommandations ciblées en vue d'améliorer les compétences en matière de transparence des finances publiques et l'option d'un plan d'action échelonné pour en faciliter la mise en œuvre.

Des évaluations de la transparence des finances publiques ont été réalisées sur un large éventail de régions et de niveaux de revenu. D'après les résultats, les pays peuvent améliorer les compétences en matière de transparence, notamment en élargissant la couverture des rapports budgétaires, en renforçant la crédibilité des cadres budgétaires et en améliorant la diffusion d'informations sur les risques budgétaires ainsi que la gestion de ces risques (graphique 5).

Graphique 5. Résultats de l'évaluation de la transparence des finances publiques par pilier



Une enquête révèle que les pays qui se sont prêtés à une évaluation de la transparence des finances publiques l'ont trouvée utile pour évaluer les compétences en matière de transparence budgétaire en vigueur et définir des jalons précis en vue de les améliorer, moyennant un ensemble de recommandations classées par ordre de priorité et adaptées à la situation du pays (graphique 6).

Graphique 6. Avis des autorités sur l'évaluation de la transparence des finances publiques

